

PROJET PEDAGOGIQUE : TREFFIAGAT 2000

I. L'hébergement

Les jeunes seront accueillis au Point Accueil Jeunes du camping de Tréffiagat. Ils seront hébergés sous tentes : à disposition, trois marabouts (de 20 m² chacun) pour les repas, les activités de détente, les replis en cas de pluie et le stockage du matériel. Un bloc sanitaire (douches et sanitaires) est à proximité.

II. L'encadrement

A. L'équipe d'animation

1. Composition

L'équipe d'animation sera composée de personnes qualifiées (BAFD, BAFA ou disposant de l'expérience nécessaire) et ayant une maturité suffisante pour encadrer des jeunes de 12 à 16 ans. Comme prévu par la réglementation, l'assistant sanitaire sera un animateur titulaire de l'AFPS et les baignades seront organisées sous la responsabilité d'un animateur titulaire du brevet de surveillant de baignade. Afin d'aider à la bonne coordination de l'équipe, l'un des animateurs, assumera aussi la fonction d'adjoint pédagogique.

2. Effectif

Afin d'assurer un encadrement optimal des jeunes, le centre bénéficiera d'une équipe conséquente. Ainsi celle-ci pourra compter sur un adulte par tranche de 5 enfants. Cela permettra d'obtenir les avantages suivants :

- ⇒ Animateurs plus à l'écoute des jeunes
- ⇒ Meilleures garanties de sécurité
- ⇒ Equipe suffisante pour organiser la vie quotidienne et les activités y compris lors des mini-camps et des congés (une journée par semaine)
- ⇒ Equipe d'animation moins fatiguée donc plus vigilante et plus efficace

3. Rôle pédagogique

Chaque animateur sera référent d'un petit groupe de jeunes. Cela ne signifie pas que toutes les activités seront effectuées avec cet animateur mais qu'il se montrera vigilant à ce que le séjour se passe bien pour le jeune tant au niveau de la vie quotidienne qu'à celui de son intégration dans le groupe. Il sera aussi un interlocuteur privilégié auquel le jeune pourra s'adresser de façon individuelle lorsqu'il le souhaitera.

Dans ce rôle de référent, l'animateur se devra aussi de donner l'exemple. Cela devra être vrai aussi bien dans les actes de la vie quotidienne que dans le respect des règles de vie.

Chaque soir, une réunion menée par le directeur ou l'adjoint pédagogique permettra de faire le bilan de la journée afin de faire circuler les informations nécessaires et trouver des solutions aux éventuels problèmes pouvant se poser. Cette réunion permettra aussi de repréciser la journée du lendemain afin de vérifier que rien n'a été oublié. Enfin, il s'agira aussi d'un moment convivial permettant de maintenir la dynamique de l'équipe.

L'animateur sera le garant des activités proposées par le centre mais son rôle ne se limitera pas à celui d'un « gentil organisateur ». Il devra être à l'écoute des souhaits des jeunes et favoriser la réalisation de ceux-ci dans la mesure du réalisable et de leur intérêt pédagogique.

Quelle que soit la situation les animateurs doivent le respect aux enfants et, à l'inverse, ce respect leur est dû de la même façon.

B. Les activités sportives

En ce qui concerne les activités sportives, elles seront encadrées par des moniteurs diplômés d'état, travaillant pour les bases prestataires de services que nous aurons choisies.

III. Les Objectifs

Bretagne en liberté est un séjour de vacances basé sur la découverte de la **Bretagne** (situé à côté du Guilvinec, plus grand port langoustier de France et à une vingtaine de kilomètres de Quimper, Tréffiagat se trouve au cœur de cette région). Pour cela, des petits groupes de jeunes et leurs animateurs, partiront durant 4 à 5 jours en **VTC** jusqu'à la **Pointe du Raz** (étapes adaptées avec hébergement en camping 3 étoiles ou municipal) : un programme de découverte des richesses de la **Baie d'Audierne** leur sera alors proposé.

Durant l'autre partie du séjour, chaque jeune pourra organiser ses vacances en planifiant environ 8 heures d'activités sportives (**équitation, surf, char à voile...**) qui se dérouleront sur le site exceptionnel de la **Pointe de la Torche**. Ils pourront également profiter pleinement de l'océan qui est à 5 minutes à pied (baignade, plage...) et participer aux nombreuses activités proposées tout au long du séjour (soirées en groupe, participation à des fêtes locales, concerts, Fest-Noz, ...)

Ce cadre et ces activités auront aussi pour finalité de permettre à chacun de prendre du plaisir tout en favorisant l'enrichissement personnel de chacun. La vie en collectivité permettra de se confronter avec l'autre afin d'en découvrir les différences et de mieux construire sa personnalité propre. L'organisation permettra d'alterner les moments collectifs où l'on fera ensemble et les temps individuels afin de respecter les rythmes et les choix de chacun. L'objectif du séjour ne sera en aucune façon la simple consommation d'activités mais un moment privilégié où chaque jeune pourra être acteur de ses vacances en proposant et en participant à la mise en œuvre d'activités librement choisies.

IV. La vie quotidienne

A. Les règles de vie

Dès le premier jour du centre, la charte des règles de vie sera établie. Celle-ci comprendra des éléments non-négociables qui seront présentés au groupe et des parties négociables qui seront définies en commun.

1. Le non-négociable

Il s'agit d'abord de tous les points liés à la réglementation :

- ⇒ Conditions de baignade
- ⇒ Activités sportives
- ⇒ Camping
- ⇒ Tabac
- ⇒ Alcool
- ⇒ Produits illicites
- ⇒ Déplacements à pied ou à VTC

Il s'agit ensuite de tous les actes liés à un manque de respect tels que :

- ⇒ La violence physique, verbale ou psychologique

- ⇒ Le non respect de la différence (race, physique, religieuse...)
- ⇒ La destruction volontaire de matériel

2. Le négociable

Il s'agit de tous les points de règles qu'il est possible de fixer ensemble et qui pourront évoluer au cours du séjour. Dans ce cadre, on trouvera les différentes composantes de la vie quotidienne.

Le fait que ces règles soient négociables ne signifie pas que tout est possible mais que des limites pourront être négociées à l'intérieur d'un cadre plus général qui lui n'est pas négociable et sera fixé par l'équipe d'encadrement.

3. Le non-respect des règles de vie

Bien entendu, il arrivera à plusieurs reprises que ces règles soient testées voir brisées par certains jeunes. Les animateurs sont les garants de la charte de vie et devront gérer les différents petits manquements ne prêtant pas à conséquence.

Par contre si ces manquements deviennent trop fréquents ou s'il s'agit d'une violation importante de la charte, un entretien individuel sera organisé par le directeur afin d'en comprendre les raisons et de chercher avec le jeune une solution pour réparer la faute commise et éviter qu'elle se reproduise.

Si, en dépit de ce premier entretien, les règles de vie ne sont toujours pas respectées, une deuxième rencontre avec le directeur aura lieu. Au cours de celle-ci, un contrat écrit sera passé entre le jeune et le directeur. Ses parents ou son tuteur seront avertis du contenu de ce contrat. Enfin, si, malheureusement, ce contrat individuel moral n'est pas respecté, le centre se verra dans l'obligation de procéder au renvoi du jeune. Cette sanction définitive ne sera bien sûr prise que dans des cas le justifiant. Il ne pourra en effet être admis que le comportement de quelques-uns compromette les vacances de tout le groupe.

B. Les temps de la vie quotidienne

1. Lever - Coucher

Afin de respecter le rythme de vie de chacun, le lever des jeunes sera libre à l'exception des matinées où une activité particulière sera prévue.

Un animateur assurera une présence dès 7h30. Cet horaire pourra évoluer au fil du séjour en fonction du lever des jeunes. Il aura pour mission d'aider au petit déjeuner et de veiller à ce que ceux qui sont réveillés n'empêchent pas ceux qui le souhaitent, de dormir. Enfin, il sera aussi là pour répondre aux demandes qui pourraient lui être formulées.

L'heure de coucher sera négociée avec les jeunes lors de l'élaboration de la charte des règles de vie. Elle ne devra cependant pas excéder minuit afin de préserver un état de fraîcheur physique suffisant pour pouvoir pleinement profiter des activités. Bien entendu, en fonction des manifestations de soirée auxquelles nous participerons, cette heure maximale pourra être différée.

2. Toilette - Hygiène

Les jeunes seront libres d'utiliser les douches et sanitaires pendant les différents temps libres. Les animateurs veilleront surtout à ce que chaque jeune se lave régulièrement et qu'il dispose des moyens pour le faire.

Un espace permettant d'étendre serviettes et gants de toilette sera aménagé.

3. Repas

Le petit déjeuner s'échelonne de 8h00 à 10h30. L'équipe d'animation attirera l'attention des jeunes sur son importance sans pour autant le rendre obligatoire.

Les jeunes seront associés aux différents niveaux de la préparation et réalisation des repas (suggestions, courses, cuisine). Un animateur sera toujours présent lors de la préparation des repas afin d'apporter ses conseils et veiller à la sécurité et aux respects des règles d'hygiène.

Pour le petit déjeuner, chaque personne lavera son bol et ses couverts. Pour les repas de midi et du soir des groupes de jeunes seront constitués pour la vaisselle. Là encore, un animateur participera avec eux à cette tâche collective.

A midi, l'équipe d'encadrement se répartira aux différentes tables de jeunes afin de profiter de ce moment privilégié afin de faire mieux connaissance et de pouvoir échanger sur leur perception du séjour. Le soir, elle pourra se réserver une table pour elle afin de profiter d'un moment de détente.

4. Argent de poche

Les jeunes seront incités à confier leur argent de poche à leur animateur référent afin d'éviter tout risque de perte. Ils pourront ensuite y avoir librement accès à différents moments définis chaque jour. Bien entendu, si certains préfèrent garder leur argent, ils en auront le droit.

Chaque animateur gèrera une fiche d'argent de poche par enfant. Elle lui permettra de suivre l'évolution du compte et de le confier à un autre animateur lorsqu'il sera de congés. Lors de chaque retrait ou dépôt, l'enfant émargera sur cette fiche afin d'officialiser son acte.

Dans la mesure du possible, un « magasin » à usage exclusif du centre sera ouvert permettant aux jeunes d'acheter quelques produits (cartes, timbres, glaces, bonbons, boissons...) à moindre coût et déplacement. Il pourra être ouvert lors des temps calmes et géré par un animateur.

5. Linge

Le centre sera divisé en deux groupes. Pour chacun d'eux, une journée de ramassage de linge sera instituée par semaine. Ce ramassage sera assuré en fin d'après-midi par l'un des animateurs référents qui veillera à ce que seul le « gros linge » soit donné, le « petit » (linge de corps) étant lavé directement par les jeunes.

Le lendemain, le directeur ira porter le linge à laver.

Bien entendu, les situations particulières (retour de mini-camp, orage...) peuvent amener à prévoir des séances de lavage supplémentaires.

6. Communication

Tous les jours, un animateur ira chercher le courrier afin de le distribuer.

Avant la fin de la première semaine, l'animateur référent favorisera, pour chaque jeune, la possibilité de contacter, par courrier ou téléphone, ses parents ou son tuteur. Il sera donc en mesure de savoir quel jeune n'a pas pris contact avec sa famille et s'adaptera en fonction de la situation.

Pendant les temps libres, les jeunes seront libres de se rendre à la cabine téléphonique pour appeler ou se faire appeler.

En ce qui concerne les colis, le jeune aura la possibilité de le confier à son animateur référent qui lui en assurera librement l'accès.

7. Temps libres - Temps calmes

Un animateur, au moins, sera présent à tous ces temps afin d'assurer la sécurité et accompagner les jeunes en fonction de leurs demandes.

Ces temps permettront aussi au reste de l'équipe de se réunir pour se coordonner et préparer les animations. Des jeunes pourront être intégrés à ces réunions afin de faire des propositions et participer à la mise en place des activités.

8. Infirmierie

Au début du séjour, les animateurs prendront connaissance des fiches sanitaires des jeunes dont ils sont référents. L'assistant sanitaire précisera à l'équipe si certains jeunes nécessitent une attention plus particulière.

Lors de chaque sortie, les animateurs veilleront à emmener avec eux une trousse de secours qu'ils pourront utiliser en fonction des besoins et qu'ils devront compléter à leur retour au centre.

Tout soin, toute information ou constatation liés à la santé du jeune devront être portés à la connaissance de l'assistant sanitaire.

V. Les activités

Les activités citées ci-dessous sont quelques-uns des projets de l'équipe d'animation. Cette liste sera donc étendue en fonction des propositions et de l'investissement des jeunes ainsi que des opportunités de manifestations locales.

Les possibilités sont infinies, ces vacances seront ce que nous en ferons tous ensemble.

A. La matinée

La matinée sera essentiellement consacrée à la récupération et permettra des activités à la carte. Ceux qui le souhaitent pourront s'occuper comme ils le veulent alors que pour les autres, des activités (sports, activités manuelles ou ludiques...) ou des sorties (marché, criée...) seront proposées.

B. L'après-midi

L'après-midi sera consacré aux activités sportives (équitation, surf, char à voile, VTC, randonnée...), aux grands jeux (rallye, tournoi...) et aux visites des sites bretons.

Des groupes seront constitués afin que chaque jeune puisse découvrir les différentes activités proposées. Par la suite en fonction des souhaits de chacun, de nouvelles séances seront proposées pour que chaque jeune puisse approfondir l'activité qu'il aura préférée.

C. La soirée

Les soirées seront des moments conviviaux où alterneront des veillées libres et des animations proposées par l'équipe (chant, astronomie, soirée enquête...).